

Le Sentier, le 7 juillet 2021

**PROCES-VERBAL /N° 1/2021  
de l'assemblée générale  
du Conseil de Village  
de la Fraction de Commune  
du Village du Sentier**

<b>DATE</b>	Mardi 29 juin 2021
<b>HEURE</b>	19h30
<b>LIEU</b>	Cinéma <i>La Bobine</i> , Le Sentier
<b>PRESIDENCE</b>	M. Jean-Paul Beyeler
<b>SCRUTATEURS</b>	Mme Patrizia Golay et M. Théo George
<b>SECRÉTAIRE</b>	Mme Anne-Lise Guignard

C'est devant un auditoire de 32 citoyennes et citoyens, membres du Conseil et du Bureau compris, de M. Bernard Le Coultre, boursier du village, que M. Jean-Paul Beyeler, Président, ouvre l'assemblée générale et souhaite la bienvenue à tous. Le Président demande s'il y a des remarques relatives à l'ordre du jour. Aucune. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Election d'une secrétaire du Conseil
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020
4. Assermentations
5. Communications du bureau
6. Communications du Conseil Exécutif
7. Rapport de la commission de gestion-patrimoine
8. Préavis N°1/2021 : Comptes 2020
9. Préavis N°2/2021 : Rénovation complète de l'appartement N° 31 de 2 pièces dans le bâtiment de la Tour, G.-H. Piguet 3
10. Divers et propositions individuelles

1. **APPEL**

Mme Patrizia Golay procède à l'appel.  
Excusés : 7, Mmes Flade Ansgara, Golay Christiane, Golay Sylvie, Corinne Rochat et MM. Olivier Golay, Golay Régis et Rochat Denis.

2. **ELECTION D'UNE SECRETAIRE DU CONSEIL**

Mme Anne-Lise Guignard a été choisie comme secrétaire. Le 17 mai 2021 elle a été nommée pour la législation 2021-2026.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2020**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire, Mme Brigitte Kull, pour avoir rédigé les deux derniers procès-verbaux de l'assemblée générale.

#### 4. ASSERMENTATIONS

M. Beyeler procède à l'assermentation de Mme Anne Robert et M. Daniel Robert. Mme Sylvie Damiano est également assermentée, étant absente le 17 mai, jour de l'assermentation pour la législature 2021-2026.

#### 5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Jean-Paul Beyeler donne lecture d'une lettre de M. Norbert Rochat, datée du 27 février 2021, il donne sa démission des assemblées du village.

le 7 mars 2021 Le bureau du village a participé aux élections. Il y a eu 547 bulletins rentrés. Le président remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement des élections.

Le 17 mai 2021 a eu lieu l'assermentation du bureau du village en présence du Préfet du Nord Vaudois à l'Hôtel de Ville du Sentier.

#### 6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL EXECUTIF

Le Président passe la parole à M. Jacques-André Bovay pour les traditionnels rapports des différents dicastères du Conseil Exécutif, qui, à son tour passe la parole à

**Mme Sylvie Damiano - Dicastère Eclairage public, Grand-Rue 64, PPE Près du Gros Tronc - Mme Sylvie Damiano**

##### Eclairage public

La dernière étape de modernisation de l'EP a commencé, il reste 30 candélabres à changer. Après les premiers candélabres démontés, N°4-5-6 de la Golisse, la SEVJ a constaté que les câbles d'alimentation étaient toujours en papier-plomb. Cela implique le changement de 160 m. de câble et va augmenter le budget d'environ CHF 11'000.--. Nous espérons ne pas avoir d'autres surprises sur la suite de la Golisse et de l'Arcadie.

Concernant l'abaissement d'intensité de l'éclairage public afin de lutter contre la pollution lumineuse, voici les renseignements obtenus de la SEVJ : Les routes qui sont éclairées sont soumises à une recommandation suisse. Celle-ci définit un éclairage moyen en Lux selon la vitesse, la densité de la circulation, la présence de trottoir, la présence de cyclistes, de piétons et environnement proche de la route. Ces éléments réunis font que les routes sont réparties en classe d'éclairage. Dans le cas de la Vallée, nous avons deux grands types de route soit :

Les routes principales, traversée de village, 50 km/h, trottoir avec piétons, présence de cyclistes sur la route = classe C4, éclairage moyen 10 Lux.

Les routes secondaires, de dessertes et zones villas, 30 à 50 km/h, piétons et cyclistes sur la route, avec ou sans trottoir = classe C5, éclairage moyen 7 Lux

Avec les systèmes d'abaissement, on diminue le courant dans les LEDs ou les ampoules d'un pourcentage pendant une certaine période. Dans le cadre de la Vallée de Joux 50% de 23h à 5h, ce qui provoque une diminution de l'éclairage d'autant à 1 ou 2 % près, ce qui n'est pas perceptible à l'œil sauf si l'on se trouve sous le luminaire quand il s'abaisse.

L'abaissement provoque ainsi une diminution de l'éclairage moyen pour la classe C4 à environ 5 Lux.

En dehors des heures d'abaissement on ne pourrait pas le faire à cause de la densité de circulation.

Pour les routes secondaires, nous pourrions installer un éclairage dynamique avec des détecteurs ou radar qui permettent de diminuer plus l'intensité, pendant la nuit de 23h à 5h et de rallumer lors du passage d'un véhicule ou de piétons pendant quelques minutes, puis d'abaisser à nouveau au niveau précédent.

Ce système engendre un surcoût par luminaire d'environ CHF 550.- Cela aurait un impact très positif sur la pollution lumineuse.

La SEVJ souhaite acquérir un nouveau logiciel d'intervention et maintenance de données pour l'éclairage public. A la suite d'une séance avec tous les villages de la commune du Chenit, ils nous ont demandé de participer à la licence annuelle, soit 4.65 par point lumineux. Total par année 2123.40 TVA incluse.

Après réflexion, le village du Sentier a informé les autres villages et la SEVJ qu'il ne voulait pas participer à ce projet, n'ayant que peu de plus-value en termes d'entretien.

#### Musique dans la rue

Les travaux vont prochainement commencer. M. Lugin a trouvé un endroit pour installer le matériel de sonorisation dans le bâtiment Denner. Nous remercions à ce titre M. Denis Rochat pour la mise à disposition de cet espace.

#### Grand-Rue 64

La chaudière a été changée par l'entreprise Pascal Golay en février 2021.

A la suite de la demande justifiée de M. Guignard Vincent occupant de l'appartement au rez-de chaussée et au vu de la vétusté de la salle de bain, nous avons décidé de la rénover et profiter de redonner un coup de jeune à la chambre à coucher. Les travaux sont en cours.

#### PPE le Gros Tronc

Un porche d'entrée va être construit afin de protéger l'entrée du bâtiment. Les travaux commenceront début novembre, les entreprises de constructions étant très chargées.

### **M. Jean-Pierre Sirna - Dicastère Cinéma**

Fermée depuis le 4 novembre dernier, la bobine a pu rouvrir le 22 avril dernier, ceci bien entendu avec un protocole d'hygiène très strict.

A ce jour, nous tournons avec une capacité maximale de 50%, nombre qui devrait être porté au 2/3 très prochainement, mais je ne vous cache pas que les cinémas ont beaucoup de peine à faire revenir leur public.

Concernant le personnel du cinéma, il y a eu un changement de projectionniste.

Pour les travaux 2021, l'entrée par les archives a été rafraîchie et chauffée. Le chauffage a également été installé dans le hall d'entrée inférieur.

Je n'ai pas d'autre commentaire à formuler et je reste bien entendu à votre disposition pour d'éventuelles remarques ou questions.

### **M. Norbert Racine - Dicastère de la Tour, Congélateurs et Orbe 7**

#### La Tour :

1. L'installation photovoltaïque a produit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 4'530 kWh (année dernière 5'427) dont 1'972 kWh en consommation directe pour le congélateur et 2'649 kWh réinjecté dans le réseau.
2. Un changement de locataire a eu lieu en février. Tous les garages sont loués et un appartement est disponible, celui du préavis qui sera rénové. Avant rénovation il sera utilisé par un locataire dont la salle de bain sera également rénovée en août.
3. La rénovation d'un appartement de deux pièces est prévue selon le préavis dont vous avez pris connaissance.
4. Les travaux de rénovation du carrelage de la cage d'escaliers commenceront le 9 août 2021.
5. Présentation d'un éventuel raccordement du bâtiment sur le chauffage à distance. Constat CHF 100'000.00 d'investissement et augmentation des charges pour les locataires. A voir.
6. Démontage porte automatique.

#### Congélateurs :

1. Des anciens contrats sont régulièrement arrêtés et de nouveaux contrats sont régulièrement établis. Actuellement toutes les cases de 200 et 300 litres sont loués. Il reste 18 cases de 100 litres à louer sur un total de 205 cases (8 x 300, 53 x 200 et 144 de 100 litres).
2. Un nouveau système d'alarme a été mis en place. Le but est de remplacer la corne d'alerte extérieure qui est bruyante et dérangement par un système de SMS via une sonde dans le congélateur et un modem relais vers le tableau électrique. La nouvelle alarme étant encore en phase de test. La corne extérieure est toujours en fonction en cas de panne. Ce qui ne s'est pas reproduit.

#### Orbe 7 :

1. Suite aux travaux d'isolation qui ont été fait entre 2018 et 2019 nous pouvons constater avec le recul une nette diminution de consommation du chauffage. En 2016, 68'952 kWh, en 2017, 62'803 kWh, en 2018 - 55'996 kWh, en 2019 - 39'811 kWh et en 2020 - 39'660 kWh, baisse entre 30 à 40% à voir selon les années plus ou moins chaudes.
2. Suite au décès d'un locataire, un préavis est en cours d'établissement pour la rénovation complète du logement occupé depuis 1987.

### **M. Pierre-Alain Follonier - Dicastère Urbanisme, sport et culture**

Une rencontre a eu lieu avec la nouvelle municipalité. Les points suivants sont abordés.

#### Couvert à grillades :

La municipalité nous conseille d'abandonner le projet à cause des nuisances et des oppositions. Après discussion au sein du Conseil exécutif, nous avons décidé de suivre l'avis de la municipalité pour les raisons suivantes : Le coût des mises à l'enquête, les oppositions des voisins, la durée pour les lever et les opposants sont décidés d'aller plus loin.

#### Sécurité et déprédations :

La municipalité nous a confirmé que des rondes étaient effectuées régulièrement par la gendarmerie. Si la population constate du tapage nocturne, des déprédations faites par des personnes, le meilleur moyen est de composer le 117 immédiatement (la personne appelante ne risque rien).

#### Parcs à vélos :

Le dossier va être repris par le nouveau municipal en collaboration avec Cédric Paillard de l'Office du Tourisme de la Vallée de Joux.

Voilà les grandes lignes de notre discussion du 9 juin 2021.

Deux poubelles avec distributeur de sachets pour crottes de chiens ont été posées, une à la Golisse et l'autre dans le quartier de Rivaboux.

Le jardin public de l'Arcadie a été démonté car il devenait dangereux et n'était plus aux normes. Une réflexion est en cours pour savoir que faire sur ce site.

Un lavabo et un porte-savon ont été arrachés au WC de l'Arcadie. Ils ont été changés. Les deux douches ont également été remplacées.

Nous avons malheureusement dû fermer provisoirement les WC vers l'Hôtel du Rocheray car une minorité d'utilisateurs croient qu'ils doivent faire leur besoin sur le carrelage et non dans les toilettes.

Pose de grills au bord du lac, le dossier est au canton.

Trois personnes ont fêté leurs 90 ans. Le 19 mars, Mme Rosemarie Golay, le 23 mai, M. Gaston Decosterd et le 29 juin, Mme Aline Meylan.

En fin d'année et en cette période de COVID, nous avons versé des subsides à certaines associations qui s'occupent de nos aînés et sociétés qui s'occupent de notre jeunesse durant cette période spéciale ainsi qu'au Pôle Santé Vallée de Joux pour remercier son personnel.

Arrivé au terme de mon rapport, je tiens à vous remercier pour la confiance accordée durant cette législature et je suis à votre disposition pour d'éventuelles questions.

### **M. Jacques-André Bovay - Dicastère Administration et Finances**

Le Conseil Exécutif s'est réuni à 13 reprises durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à ce jour. A relever que mis à part 2 séances durant lesquelles manquait 1 conseiller, toutes les réunions ont été suivies par l'ensemble des membres. Merci à vous chers collègues de votre assiduité.

Je profite également de remercier le vice-président, M. Pierre-Alain Follonier qui, à ma demande, a présidé avec compétence, Les Conseils durant les premiers mois de ce semestre.

Elections : Une seule liste avec les références des cinq Conseillers sortants a été déposées pour les Elections de mars dernier. Ces cinq candidats sortants ont été réélus au 1<sup>er</sup> tour. Je remercie au nom des élus la population du Sentier pour sa confiance renouvelée. Aucune nouvelle distribution des dicastères n'est à relever, chaque Conseiller souhaitant conserver et mener à bien les projets en cours ou en voie d'exécution.

M. Pierre-Alain Follonier a également accepté de poursuivre sa fonction de Vice-Président du C.E.

Le Conseil a décidé de confier le suivi et la mise à jour de nos sites Internet (Village et cinéma) à Mme Keller dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et propositions concernant ces deux sites.

Mme Manuela Giovannini va cibler son travail 2021 sur l'archivage et le tri des actes notariés.

Le 1<sup>er</sup> août 2021 sera une nouvelle fois annulé. Compte tenu des mesures sanitaires astreignantes à mettre sur pied et à appliquer, d'où un commun accord les organisateurs des manifestations du 1<sup>er</sup> août 2021 au Pont et du Chenit ont, à contrecœur, décidé d'annuler ces festivités. Une annonce paraîtra courant juillet dans la FAVJ.

### Projet fusion de communes

A ce jour, plusieurs séances ont été organisées et mises sur pied afin d'informer et mettre au courant les différentes autorités villageoises de la Vallée concernant ce projet de fusion. L'avancement des travaux est relaté dans la presse locale « séance après séance ». Je vous encourage à prendre connaissance de l'avancement du suivi de ce dossier.

Suite à une intervention de M. L. Guinand, concernant le parc immobilier du Village, le CE a mandaté le CMV afin de remettre objectivement des chiffres et des réponses aux questions soulevées par le membre de l'AG M. L. Guinand. A ce jour, le dossier n'est pas encore complet, le CE ne manquera pas d'informer l'Assemblée du Conseil du Villages des conclusions de cette étude.

Arrivé au terme de mon rapport je ne saurais conclure sans remercier le président Beyeler pour la présidence des AG. Du Conseil de Village durant ces 7 années. Je relève son investissement dans cette fonction et surtout le devoir de « faire juste ».

Merci M. le Président du Conseil de Village.

Merci aux précieux collaborateurs que sont Bernard Le Coultre, Boursier et Brigitte Kull, secrétaire, sur qui nous avons pu compter tous les jours de la semaine et toutes les semaines de l'année ceci y compris les week-ends.

Merci à vous collaborateurs du Village qui travaillez pour le Cinéma et dans nos bâtiments.

Le CE se tient bien entendu à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Questions : M. L. Guinand relève que à Grand-Rue 64, la chaudière a été changée par un modèle identique à mazout.

Mme Réa demande quand les toilettes du Rocheray vont ouvrir. Fermé le 21.06.21 ils sont réouvert depuis jeudi 24.06.2021.

Mme A.-C. RoCHAT demande, concernant le chauffage de la Tour, pourquoi répartir les coûts aux locataires ? Les charges de chauffage ce n'est pas l'installation du brûleur. Réponse : la CVCi respecte la loi et fait les répartitions adéquates. Les dépannages seront entièrement pris en charge par Sogebois SA.

M. J.-A. Bovay ; légalement on ne peut pas facturer le frais d'installation aux locataires. Le locataire règle les frais de chauffage.

M. F. Sanchez ; la discussion est faussée parce que le prix du chauffage n'est pas actuel. M. N. Racine ; relève avoir pris le dernier prix du chauffage selon la dernière facture.

Mme A. Robert se dit choquée par l'état des lieux. Des cartons jonchaient le sol. Depuis les travaux c'est une catastrophe. Les réparateurs qui ont tout laissé trainer. Il y a encore des cartons qui n'ont pas été rangés après les travaux. On demandera aux locataires concernés de ranger leurs cartons.

## 7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION-PATRIMOINE

Le président passe la parole à Mme Suzanne Zimmermann Ferrari qui lit le rapport de la commission :

La commission de gestion composée de M. Carmelo Sciascia, M. D. Rusovsky et de Madame Suzanne Zimmermann Ferrari, rapporteure, s'est réunie à 4 reprises afin de s'acquitter du mandat qui lui a été confié.

**M. Norbert Racine - Dicastère Tour G-H. 3 Piguet et ses congélateurs ainsi que Orbe 7**

Visite du lundi 15 mars 2021, 18h30, rue de l'Orbe 7

Bâtiment Orbe 7

Les membres de la commission de gestion ont pu admirer le rafraîchissement des locaux : des détecteurs de mouvements dans tout le bâtiment, les murs et les escaliers qui mènent au bureau du conseil exécutif repeints. Nos autorités disposent désormais d'un bureau refait à neuf avec du nouveau mobilier et une photocopieuse dernière génération qui permet aux membres de l'exécutif et à la secrétaire d'effectuer le travail sur place sans devoir passer par le CBV.

Tour G-H. Piguet 3

M. Racine informe la commission qu'un devis a été demandé pour connaître le tarif d'un éventuel remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à distance via un raccordement à Sogebois pour le bâtiment de la Tour « Rue G.-H. Piguet 3 ».

Selon les calculs de M. Racine, le passage au chauffage à distance représenterait actuellement un coût du KW/h nettement plus élevé que le mazout (environ 3x plus cher). Par conséquent, les tarifs de Sogebois obligeraient le Village à augmenter considérablement les charges pour les locataires, dont beaucoup sont des locataires de longue date et âgés. De plus, la chaudière à mazout fonctionne encore bien, il n'y a donc pas d'urgence à la changer.

La commission de gestion estime néanmoins qu'il ne faut pas enterrer totalement ce projet qui participerait à l'effort de la commune pour une consommation d'énergie plus durable. De plus, la commission de gestion s'étonne que le coût du chauffage à distance soit à ce point plus élevé que le chauffage au mazout. La commission de gestion a donc demandé à M. Reynold Keusen, membre du Conseil d'administration de Sogebois, les chiffres pour un bâtiment comparable, à savoir la tour G-H Piguet 1 qui est déjà passé au chauffage à distance. Après un calcul rapide, les coûts du KWh dans ce bâtiment ne semblent pas beaucoup plus cher que le mazout. A noter que le coût du KWh est aussi lié à l'isolation du bâtiment. Peut-être faudrait-il envisager la possibilité d'isoler la Tour G-H Piguet 3 à moyen terme.

Congélateurs : RAS

**Mme Sylvie Damiano - Dicastère Eclairage public, appartement Grand-Rue 64, appartement Gros Tronc**

Visite du 29 mars 2021, Rue de l'Orbe 7 à 18h30

Éclairage public :

Madame Sylvie Damiano informe la commission de gestion que les travaux concernant l'éclairage public touchent à leur fin. En effet, il ne reste à installer que 30 candélabres, à répartir entre La Golisse et L'Arcadie.

A la Grand-Rue 64 l'installation de la chaudière par l'entreprise Pascal Golay est terminée. Montant total des travaux : CHF 24'000.00, boiler compris. Rien à signaler pour la PPE du Gros Tronc. Pour ces 2 bâtiments, locataires et loyers inchangés.

M. D. Rusovsky, membre de la commission, se fait porte-parole de quelques personnes qui se plaignent de la pollution lumineuse induite par les nouveaux candélabres. Madame Damiano suggère que ces citoyens adressent une demande à l'exécutif du village et, n'ayant elle-même une solution toute prête à ce problème, invite M. D. Rusovsky à poser cette question lors de la prochaine assemblée générale.

### **Dicastère Cinéma La Bobine - M. Jean-Pierre Sirna**

Visite du lundi 19 avril 2021. La commission s'est retrouvée au Cinéma La Bobine à 18h30.

Les membres de la commission de gestion ont pu constater les nouveautés suivantes :

La restauration des sièges qui a été achevée en 2020

La rénovation des escaliers privés en février-mars de cette année, y compris l'entrée au niveau des archives du village

L'installation d'un radiateur à l'entrée du bas.

La pose de protection plexi à la caisse en juin 2020.

Lors de notre visite nous avons pu assister à la restauration de la fresque qui a souffert de graffitis.

Travaux en attente : de nouveaux rideaux de scène.

Suite au COVID, il y a eu 70 % de spectateurs en moins en 2020, 124 séances et 3336 spectateurs (moyenne de 26,9 spectateurs par séance), au lieu de 376 séances et 8848 spectateurs en 2018 (moyenne de 23,5 spectateurs par séance).

La commission espère que le public reviendra en force à la Bobine avec l'autorisation de réouverture des cinémas annoncée par le Conseil Fédéral ce même 19 avril, jour de notre visite !

### **Dicastère Urbanisme, sport et culture - M. Pierre-Alain Follonier**

Visite du lundi 26 avril 2021 à la place de jeux, 18h30.

#### Jardin public / Place de jeux :

La maison Bimbo, qui s'occupe de la maintenance des différents jeux installés au jardin public a constaté que le petit toboggan ne répondait plus aux normes de sécurité et devait être changé. Il en va de même pour les copaux qui étaient trop gros et qui ont été remplacé par des plus petits.

Aux 2 entrées du jardin public des panneaux vont être installés courant mai 2021. Ils indiqueront que la place est fermée de 22h00 à 7h00 ainsi que quelques règles de bon usage.

L'entreprise EGS sécurité a fait un devis à la commune pour une surveillance de la place en fin de semaine. On attend encore la réponse de la commune.

Constatant que cette place de jeux attire moins de monde depuis la rénovation de la place de jeux à côté de la maison de paroisse, la commission de gestion suggère de rendre cette place à nouveau attractive en y installant quelques « machines » de fitness urbain, comme cela se fait dans de nombreux endroit en Suisse. Ceci offrirait aussi un espace de loisir bienvenu aux plus grands. Ces installations qui peuvent être utilisées par toutes et tous seraient mises à disposition gratuitement aux habitants du Sentier dans le but d'encourager la pratique du sport.

A l'Arcadie, les éléments de la place de jeux ont également été démonté (sauf 1), toujours pour des raisons de sécurité. Il reste les buts de foot et un filet de volleyball (qui va être remis).

En 2019, et suite à la suggestion de la commission de gestion d'installer des foyers pour des grillades (semblables à ceux installés par la commune du Lieu au bord du lac), la demande a été faite au canton. Ce dernier a répondu que c'était possible mais « côté route » et donc pas directement au bord du lac, la zone étant protégée. La commission remercie M. Follonier d'avoir effectué les démarches.

### **Aide aux sociétés (sport et culture)**

La demande de subsides a été moins grande en 2020-2021 en raison du COVID. Les sociétés ayant interrompu leurs activités, elles avaient moins de frais à couvrir. Fin 2020 le Village a donc versé le surplus à certaines sociétés (Jurassienne, FCVJ, HCVJ) ainsi que le Pôle Santé de la Vallée de Joux pour le personnel.

La commission de gestion remercie les différents membres du Conseil Exécutif du village pour leur disponibilité et leurs réponses à toutes nos questions.

Aucune question n'est posée.

Rapport accepté à l'unanimité.

## **8. PREAVIS N° 1/2021 : COMPTES 2020**

En date du 22 juin 2021, la commission de gestion était convoquée au bureau du Conseil Exécutif, sis à la rue de l'Orbe 7, afin de s'acquitter de son mandat auprès de l'assemblée des citoyennes et citoyens de notre village.

La commission de gestion était composée de Monsieur Carmelo Sciascia, Monsieur Désiré Rusovsky et de Madame Suzanne Zimmermann Ferrari, rapporteure.

Le Conseil Exécutif était composé de Madame Sylvie Damiano et de Messieurs Jacques-André Bovay, Norbert Racine, Pierre-Alain Follonier et Jean-Pierre Sirna ainsi que de Monsieur Bernard Le Coultre, boursier. Monsieur Bovay nous a fait la lecture des comptes, point par point. Lors de nos interventions, les membres du Conseil Exécutif et le boursier prennent la peine de répondre avec diligence à toutes nos questions. Nous les en remercions.

La vérification des comptes a été effectuée le 10 juin 2021 par la fiduciaire PKF Fiduciaire SA.

Lors de cette séance, la Commission relève quelques points :

Compte 110.311.1 Site internet - Hébergement publicité  
Le site n'hébergeant pas de publicité, l'intitulé « Hébergement publicité » n'est plus d'actualité. Il pourrait donc être supprimé.

Compte 151.365 Subsidés aux sociétés (Culture)  
Comme déjà mentionné, Covid oblige, la demande de subsides a été moins grande en 2020-2021, le Village a donc pris la sympathique initiative de verser le surplus à plusieurs sociétés culturelles et sportives ainsi qu'à l'Hôpital de la Vallée de Joux pour le personnel. Les critères d'attribution de ces subsides dans le domaine du sport sont par exemple : être une société locale ou un club qui assure un encadrement et une formation sportive de la jeunesse.

Compte 210.401 Impôt bénéfice & capital personnes morales  
Pourquoi avoir budgété si peu de revenu ? Selon le boursier, il vaut mieux rester modeste avec les revenus des personnes morales. Avec la nouvelle péréquation financière entrée en vigueur en 2020 il est encore difficile de se projeter.

Compte 351.314 : Entretien bâtiment cinéma  
Les charges élevées pour 2020 s'expliquent par la rénovation des sièges du cinéma par le décorateur d'intérieur basé au Brassus, M. M. Juriens. Environ CHF 95'000.00 ont été pris dans le fond de réserve du Cinéma (selon préavis no 4/2019). A noter le soutien de la Commune du Chenit à hauteur de CHF 10'000.00 et de CHF 10'000.00 également de la part de la Fondation Paul Edouard Piguet. Un grand merci à eux.

Compte 431.314 Entretien routes, escaliers, etc.  
 La différence entre budget et comptes : ce point dépend toujours des hivers plus ou moins rigoureux. En 2020 il y a eu moins de frais de déneigement et de salage que prévu.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion vous invite, selon les termes du préavis 1/2021 : comptes 2020 à

1. Accepter les comptes tels que présentés
2. Donner décharge à la Commission.
3. Reconduire le mandat de la fiduciaire mentionnée

Questions : M. Vaucher-de-la-Croix : Fonds 92.82.16, par rapport à l'augmentation de CHF 100'000.00, qu'est-ce que c'est ? M. B. Le Coultre explique que c'est un fonds créé à l'époque pour machines et matériel mais jamais utilisé, donc basculé dans ce compte. On attribue des fonds pour des réparations et quand les comptes vont bien, on réattribue ces fonds.

Le président demande s'il y a encore des questions : aucune.

Il clôt la discussion et passe au vote des conclusions du préavis

Les conclusions du préavis sont :

Les comptes sont acceptés tels que présentés soit avec un excédent de CHF 11549,00, à l'unanimité

Donne décharge à la Commission, à l'unanimité

Reconduit le mandat de la fiduciaire, à l'unanimité.

Le président, M. J.-P. Beyeler, remercie les membres de la commission de gestion pour leur excellent travail.

**9. PREAVIS N°2/2021 : Rénovation complète de l'appartement N° 31 de 2 pièces dans le bâtiment de la Tour, Rue G.-H. Piguet 3**

En l'absence de M. Régis Golay, Mme Noëlle Niggeler lit le rapport de la commission :

La commission d'étude composée de Mmes Marit Looten et Noëlle Niggeler et du rapporteur s'est réunie le 8 juin 2021 dans l'appartement N° 31 à rénover faisant l'objet du préavis, en présence de M. Norbert Racine, Conseiller exécutif.

M. N. Racine a répondu à toutes les questions posées par les membres de la commission et nous le remercions. Cette réfection s'avère absolument nécessaire et avons les propositions suivantes à formuler et à amender au préavis.

1. Installations électriques : Nous proposons de poser une prise supplémentaire TV dans la chambre à coucher pour un montant de CHF 285.00 HT.
2. Salle de bain : pose d'un meuble suspendu sous le lavabo avec lavabo intégré pour un montant de CHF 650.00 HT.
3. Hall d'entrée : Fabrication et pose de 2 caissons intérieurs complets avec les portes et possibilité de faire un coin penderie dans la grande armoire pour un montant devisé à CHF 3'500.00 HT.

La commission laisse le soin à la commission de gestion de se prononcer, le moment venu, sur les montants de location et sur le prélèvement unique de cet investissement sur le Fond de réserve « Fonds de rénovation la Tour » (compte 9282.13).

Enfin la commission demande au Conseil Exécutif de prévoir à l'avenir plusieurs devis lors de travaux à exécuter.

Parvenu au terme de ce rapport et tout en restant à disposition pour répondre à d'éventuelles questions, la commission vous propose ; M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers.

- 1) D'accepter les préavis N° 272021 Rénovation complète de l'appartement N° 31 de 2 pièces dans le bâtiment de la Tour G.-JH. Piguet 3, pour un montant de CHF 65'000.00
- 2) D'accepter les amendements suivants proposés par la commission
- 3) Pose d'une prise TV supplémentaire dans la chambre à coucher pour un montant de CHF 285.00 plus TVA
- 4) Pose d'un meuble suspendu sous le lavabo avec lavabo pour un montant de CHF 650.00 plus TVA
- 5) Fabrication de 2 caissons pour la grande armoire du hall d'entrée pour un montant d'environ CHF 3'500.00 plus TVA
- 6) D'autoriser le Conseil Exécutif à prélever ces montants dans le fonds de réserve « Fonds de rénovation la Tour » (compte 9282.13)
- 7) De donner décharge à la commission

#### Questions :

Les amendements ne doivent pas être inclus dans le préavis note M. Beyeler. Le Président fera voter les amendements et ensuite les conclusions du préavis avec ou sans les amendements. Si on ne vote pas ce soir, se sera reporté au mois de septembre prochain.

Mme Sirna est surprise par ces amendements et demande qu'ils soient votés par l'AG.

M. J.-A. Bovay remarque que l'amendement est contraignant. Le plus simple est de mettre sous les remarques et en causer de vive voix au lieu de faire des amendements.

Nous devons donner suite aux amendements. Si la commission suggère quelque chose, ce n'est pas nécessaire de faire des amendements. Mme A. Leresche propose de modifier les amendements en suggestions et faire confiance au Conseil Exécutif. Est-il possible de modifier un mot dans un rapport pour améliorer la compréhension. M. N. Racine précise qu'il était contre la prise multimédia, le meuble de la salle de bain mérite d'être refait et le meuble à l'entrée ne sont pas nécessaires.

Le Président soumet à la votation les conclusions du préavis :

- 1) Prise multimédia dans la chambre ; 4 oui, 9 refus et 7 abstentions. Refusé
- 2) Meuble salle de bain : 13 oui, 3 refus et 7 abstentions. Accepté
- 3) Meuble à l'entrée : 13 oui, 3 refus, 7 abstentions. Accepté

#### Les conclusions du préavis N° 2/2021, soit :

- 1) Accepte le préavis N° 2/2021 rénovation complète de l'appartement N°31 de 2 pièces dans le bâtiment de la Tour, rue G.-H. Piguet 3, pour un montant total de CHF 65'000.00
- 2) Autorise le Conseil Exécutif à prélever dans le fond de rénovation de la Tour, la somme de CHF 65'000.00.
- 3) Donne décharge à la commission chargée de rapporter sont acceptées par l'assemblée

**10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

M. Vaucher-de-la-Croix demande comment se passe la vidange des poubelles au bord du lac. M. P.-A. Follonier répond que pendant la belle saison elles sont vidées les lundi, mardi et mercredi puis avant le week-end. Il demandera avec M. R. Piguet pour passer plus tôt le matin.

Mme S. Zimmermann Ferrari remet un cadeau de la part de toute l'assemblée au président sortant et le remercie pour les 7 ans et demi de présidence. M. Beyeler, ému, remercie toutes/tous pour la collaboration ainsi que le Conseil Exécutif. Il a eu beaucoup de plaisir et pas un seul nuage. Il remercie aussi son bureau et M. Sirna fils pour avoir fait le porte-micro. Il clôt cette dernière assemblée et souhaite à toutes/tous un bel été.

La séance se termine à 20h30.

Le Président

Jean-Paul BEYELER

La Secrétaire

Anne-Lise Guignard